



Haute-Savoie

COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOÈGE – tél : 04 50 39 10 01

Arrondissement de Thonon les Bains

Arrêté Municipal n° 2025_AC_43
Expérimentation d'un plan de circulation sur la Place des Marronniers

Le Maire de BOÈGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-2, R411-5, R 411-7 et 8, R 411-25, R 412-30, R 415-7, R 415-9 ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'avis du Conseil départemental ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des riverains qui utilisent la Place des Marronniers ;

Considérant l'importance de réglementer la circulation sur la Place des Marronniers ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : **A compter 7 juillet et jusqu'au 31 décembre 2025 (phase expérimentale),**

La circulation sur la Place des Marronniers sera modifiée de la manière suivante :

- **L'entrée et la sortie côté rue de la Vallée Verte / rue de Saxel seront interdites.**

Article 2. : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques communaux et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4. : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5. : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Madame la Sous-Préfète de Thonon les Bains ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Boège ;
- Les services techniques de la Commune de Boège ;

Fait à Boège, le 30 juin 2025

Le Maire,
Fabienne SCHERRER

